

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

Cible

Infrastructures

Il faut réduire la dépense publique ! Depuis trois décennies, tel est le slogan commun à la droite et à la gauche « *de gouvernement* ». Cela fait sérieux – on pense à la ménagère qui fait des économies – et c'est la requête obsessionnelle de la Commission européenne. Et puis, on vous explique en haut lieu qu'on veut dépenser moins pour dépenser mieux...

Le problème, c'est que les oligarques mentent comme des arracheurs de dents. Moins l'État dépense, plus cela lui coûte cher ! C'est ce qu'explique Bruno Cavagné, président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTF) à notre confrère *La Tribune*. A force de réduire les dépenses publiques, à force de baisser les dotations aux collectivités locales, les infrastructures vieillissent et se dégradent. C'est le cas de nos routes nationales et du réseau ferroviaire et Bruno Cavagné précise que « *les réseaux de distribution d'eau potable présentent des pertes par fuites de 25 % en moyenne* ».

Il faudrait relancer l'investissement public. Mais comment faire quand la Commission demande le renforcement des mesures d'austérité dans le cadre du carcan monétaire ? Le premier des grands travaux, c'est le dynamitage de la zone euro !

Tirage au sort

Une fausse solution

Idées

La langue
des médias

p. 9

Contre-pouvoir

Lanceurs
d'alerte

p. 4

Campagne

Jean
Lassalle

p. 3

Durcissement

La mise en scène quotidienne des rivalités au sein de l'oligarchie, pimentée par la progression lepéniste dans les sondages, ne saurait nous faire négliger les signes de durcissement du jeu politique.

En novembre dernier, nous avons dénoncé le renforcement légal du dispositif destiné à restreindre le nombre des candidats à l'élection présidentielle (1). Il s'avère que les candidats présentés par le Nouveau Parti Anticapitaliste, par Lutte ouvrière et par de petites formations souverainistes s'exposent à de très nombreux refus car les maires subissent plus que jamais la pression des préfets et des élus nationaux ou régionaux, qui font le chantage aux subventions. Comme les noms des signataires sont tous rendus publics, comme les formulaires signés sont transmis par courrier au lieu d'être remis aux candidats, les cinq cents signatures seront très difficiles à obtenir par les formations pauvres en militants et dépourvues de moyens financiers.

Le système de démocratie restreinte est aggravé par les sélections de candidats que les médias opèrent au vu de sondages tenus pour véridiques. Qui ne se souvient des innombrables démentis apportés aux sondages par les résultats électoraux... Pourtant, le critère sondager assorti d'appréciations pifométriques a été retenu par le législateur : désormais, les temps de parole hors campagne officielle

sont régis par un « *principe d'équité* » au vu de la représentativité des candidats et de la contribution de chacun à l'animation du débat électoral. Le législateur précise que cette représentativité est établie en fonction des précédents résultats électoraux et des sondages d'opinion. Du coup, la chaîne TF1 s'est crue autorisée à exclure Nicolas Dupont-Aignan du débat qu'elle organise le 20 mars entre François Fillon, Benoît Hamon, Marine Le Pen, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon. Les cinq bénéficiaires de cette sélection arbitraire dénonceront certainement cet attentat contre la démocratie et refuseront de s'en rendre complice en participant à cette émission... Autre signe de durcissement : la suppression du service Macroéconomie de La Tribune, sur décision de Franck Julien, président du groupe Atalian et nouvel actionnaire du journal. Romaric Godin, qui couvre l'Union européenne, est l'une des victimes de cette liquidation, dénoncée par les salariés de *La Tribune* comme une « *décision politique* » dans un communiqué qui appelait à une journée de grève le 23 février. Nous ne commenterons pas cette opération de nettoyage idéologique pour ne pas alourdir le dossier de Romaric Godin mais nous observons que les grands organes de la presse sont en l'occurrence d'une discrétion de violette.

Au durcissement de l'oligarchie politico-médiatique, s'ajoutent les violences de la rue. Plusieurs manifestations contre la loi El Khomri avaient été gravement perturbées

par des groupes d'extrême gauche spécialisés dans l'agression des policiers (2). L'émotion provoquée par l'interpellation du jeune Théo – sur laquelle beaucoup se sont prononcés sans connaître les résultats de l'enquête – a été exploitée par divers groupes d'extrême gauche qui travaillent depuis longtemps à une alliance avec les bandes de banlieue. Après plusieurs nuits de violence dans la région parisienne et en province, l'explosion générale n'a pas eu lieu mais à Paris les mobilisations lycéennes du 24 février « *contre les violences policières* » et la banderole « *Vengeance pour Théo* » agitée place de la Nation montrent que la stratégie de la tension reste à l'ordre du jour.

La tension va monter en raison de la progression de Marine Le Pen dans les sondages et, déjà, la mouvance antifasciste appelle à la mobilisation contre le meeting que tiendra le Front national à Paris le 17 avril. Inutile d'aller dire aux « *antifa* » qu'ils contribuent à la progression frontiste – comme naguère la Ligue communiste qui victimisa le Front national en attaquant ses réunions – car ils savent que leur mouvance est promise à la prospérité si Marine Le Pen est élue en mai prochain. Ils comptent aussi sur l'extrême fatigue des policiers, propice aux dérapages dans le feu de l'action, pour enclencher le bon vieux cycle manifestation-répression-solidarité. Ce n'est pas le chaos, encore moins le prodrome de la guerre civile, mais les signes d'une violence qui circule de plus en plus ouvertement et qui va peser sur la campagne électorale.

Sylvie FERNOY

(1) Cf. « Royaliste » numéro 1109, p. 2.

SOMMAIRE

P 1 : Cible : Infrastructures - P 2 : Conjoncture : Durcissement - P 3 : Écho des revues : Bouvines - P 3 : Campagne présidentielle : Un berger à l'Élysée - P 4 Lanceurs d'alertes : Un contre-pouvoir citoyen - P 5 : *Brexit* : Divorce à l'anglaise - P 6-7 : Tirage au sort - L'illusion d'une bonne idée - P 8 : Xénophobie : Échec aux revanchards - P 9 : Idées : La langue des médias - P 10 : Histoire - À la Bastille ! - P 11 : Brèves : Turquie, Népal, Iran, Albanie - Annonce : Permanences - P 12 : Éditorial : Impasses «souverainistes»

Bouvines, bataille fondatrice

La revue *Guerres & Histoire* consacre son dossier à la bataille de Bouvines. La victoire de Philippe Auguste sur l'empereur Otton et Jean sans Terre est « l'acte de naissance de la France » et la défaite de la coalition n'est pas moins importante pour l'Angleterre.

Vous saurez tout sur la bataille, sur les combattants des deux armées, sur la chevalerie française dont c'est l'apogée, sur les milices communales... grâce aux articles de Martin Aurell, Frédéric Bey, Xavier Hélary et Pierre Grumberg. Je retiens ici les aspects politiques.

Les batailles de La Roche-aux-Moines et de Bouvines ont permis d'ajouter au domaine royal l'Anjou et le Maine ainsi que la Normandie, ancien apanage de Guillaume le Conquérant. « *En plus des gains territoriaux, écrit Pierre Grumberg, les Capétiens gagnent surtout en 1214 leur statut de maison dominante en Occident. Outre les Plantagenêts, Philippe II a en effet vaincu l'empereur Otton et le comte de Flandre, personnages des plus prestigieux. [...] Le capital de prestige décerné à Bouvines par Dieu lui-même, idée fortement martelée par la propagande, va enfin renforcer la légitimité intérieure des Capétiens, sur laquelle une série ininterrompue de chefs d'État très capables – Philippe II, Louis VIII, la régente Blanche de Castille, Louis IX, Philippe III et, enfin, Philippe IV le Bel – va s'appuyer pour consolider le pouvoir royal face à la pression féodale. L'année 1214 peut ainsi être considérée comme annonciatrice d'un mouvement de centralisation étatique qui marque de façon indélébile l'histoire politique de la France.* »

L'année 1214 n'est pas moins décisive pour l'Angleterre. Comme l'explique Martin Aurell, le prince Louis de France met en déroute l'armée de Jean sans Terre à la Roche-aux-Moines en juin 1214 qui, après une nouvelle défaite à Bouvines, rentre en Angleterre affaibli et humilié pour affronter en 1215 la révolte de barons qui ne supportaient plus l'autocratie du Plantagenêt. Jean leur concède le 15 juin 1215 la Grande Charte qui reconnaît aux seigneurs le droit à être protégé de l'arbitraire et un pouvoir de contrôle sur la fiscalité. A la suite de nouvelles luttes entre le pouvoir royal et les barons, une nouvelle charte est signée en 1225 et une assemblée convoquée en 1236 prend le nom de Parlement. Le patriotisme anglais est parlementaire. Ce patriotisme naît en même temps que le patriotisme français. Martin Aurell rappelle que le prince Louis de France était entré dans Londres le 2 juin 1216 à l'appel de barons anglais. Mais la mort de Jean sans Terre le 19 octobre provoque une réaction en faveur de son fils Henri III et, en 1217, le régent du royaume défait l'armée de Louis et coule les bateaux venus secourir les Français... qui avaient réussi, dans des circonstances il est vrai très particulières, un *D-Day* à l'envers !

Jacques BLANGY

(1) *Guerres & Histoire*, N° 35 – Bimestriel – Février 2016. 5,95 €.

Un berger à l'Elysée ?

Jean Lassalle, le député béarnais non-inscrit, ancien bras droit de François Bayrou est en campagne pour la présidence de la République.

Connu pour son chant à l'assemblée nationale face à Nicolas Sarkozy en 2003, sa grève de la faim de 39 jours en 2006, son tour de France de 5000 km à pied en 2013, ou encore pour avoir dernièrement rencontré Bachar al-Assad, Jean Lassalle s'est lancé depuis plusieurs mois dans la campagne présidentielle malgré sa mise à l'écart des grands médias depuis 2007. L'ancien berger âgé de 61 ans justifie sa démarche : « *Alors que mes quatre fils de député ont moins de chance de réussir leur vie que l'ont eu les quatre fils de berger de mon père, je m'en irai ? Non ! Je serai président de la république grâce au peuple* » et parle de « *retaper* » la France. Il dénonce la financiarisation grandissante du capitalisme ainsi que le rétablissement des communes et du principe de subsidiarité dans l'organisation des territoires. Il expose le fond de son projet pour la France (bien qu'éclipsant cependant la question monétaire) dans son livre « *Un berger à l'Elysée* » (paru aux Editions de la Différence). Lors de son récent passage dans l'émission *On n'est pas couché* (du 21 janvier) on lui reproche de ne pas annoncer de réforme institutionnelle comparable à l'« *entrée de citoyens au sénat* » d'Arnaud Montebourg ou au « *référé-rendum révocatoire* » de Jean-Luc Mélenchon, ce à quoi il répond « *La manière de retisser le lien [entre les Français et les politiques] c'est [de] nous parler les yeux dans les yeux* ». Il ajoute qu'il juge à ce propos les propositions de ses rivaux « *trop compliquées* » et annonce enfin en parlant des siennes « *ça viendra* ». En somme donc, la démarche se distingue par son honnêteté et son indépendance, l'intéressé affirmant à ce titre avoir décliné le soutien d'un « *grand capitaine de multinationale* », mais également par l'idée du chef de l'Etat qu'incarne Jean Lassalle : le député connaît le milieu politique et montre dans son livre et devant les caméras sa conscience du mal qui ronge le pays et sa volonté de rassembler les français. Sa sympathie et sa sérénité lui permettraient sans aucun doute d'y parvenir, moyennant une exposition médiatique plus forte. Mais bien que n'étant pas un parfait inconnu, et bien que paraissant en bons termes avec ses collègues, notamment avec le député PCF André Chassaigne (qui ne le soutient pas dans cette campagne présidentielle), Jean Lassalle est confronté tout de même aux difficultés des petits candidats : il revendique dernièrement 470 promesses de parrainages. On peut tout de même signaler le soutien du maire Gérard Schivardi, candidat du Parti des Travailleurs en 2007, et du cinéaste Pierre Carles ayant réalisé un film sur sa campagne prêt à sortir en salles Art et Essai à condition de réunir les fonds suffisants (1).

Jérôme MALAHAN

(1) Plateforme de crowdfunding du film : <http://cpproductions.fr/crowdfunding-berger-a-elysee>. Site internet de la campagne : <http://jeanlassalle2017.fr>

Un contre-pouvoir citoyen

La loi « Sapin 2 », entrée en vigueur le 11 décembre 2016, offre un nouveau cadre juridique à la dénonciation citoyenne de faits graves dissimulés par des entreprises. C'est une réelle avancée pour ces « lanceurs d'alerte » qui suscitent toujours admiration et méfiance.

Le procès en appel d'Antoine Deltour et de Raphaël Halet, à l'origine du scandale *LuxLeaks*, doit interpellé sur les risques encourus par les lanceurs d'alertes dans bien des démocraties. Actuellement rejugés au Luxembourg, les deux jeunes hommes, ex-collaborateurs du cabinet d'audit PwC, avaient dévoilé au grand public l'existence de 548 résidents fiscaux négociés entre le Grand-Duché et des multinationales (*Amazon, Apple, Disney, Ikea*, etc.) pour que ces dernières échappent à l'impôt. Parce que ces documents étaient placés sous le sceau de la confidentialité, Deltour et Halet ont été condamnés respectivement à douze et neuf mois de prison avec sursis et à 1 500 et 1000 euros d'amende en juin 2016. Quoique la sentence ait été relativement légère en première instance, les deux dénonciateurs risquaient pourtant jusqu'à dix ans de prison et plus d'un million d'euros d'amende. La vérité se paye encore au prix fort...

Sous toutes les latitudes, les tribunaux se montrent volontiers sévères à l'égard des citoyens qui rendent publiques des informations protégées à cause de l'ambiguïté évidente de leur statut. L'organisation *Transparency International* définit le lanceur d'alerte comme la personne « qui, dans le contexte de sa relation de travail, signale un fait illégal, illicite et dangereux, touchant à l'intérêt général, aux personnes ou aux instances ayant le pouvoir d'y mettre fin ». Ce qui ressort d'une telle description est à la fois la position privilégiée et précaire du potentiel lanceur d'alerte. Contrairement à la plupart des jour-

nalistes, dont le terrain d'enquête est limité, et de l'autorité judiciaire, qui n'obtient les moyens d'agir qu'à condition d'être saisie, le lanceur vit le scandale de l'intérieur. Il voit ou consulte des données par nature inaccessibles au public. Pour l'essayiste Florence Hartmann, auteur en 2014 d'un ouvrage consacré à la question (1), les grandes entreprises abritent derrière la vitre opaque du fameux « *secret des affaires* » de véritables irrégularités que seul le personnel peut et doit dénoncer pour servir l'intérêt commun. Le lanceur d'alerte – en anglais *whistleblower* – n'est pas un simple dénonciateur au cœur de démocraties taraudées par le besoin de transparence : il est devenu un complément utile des contre-pouvoirs classiques, si ce n'est un contre-pouvoir à part entière. Dangereux pour les firmes ou pour les États, il subit les conséquences d'une protection juridique imparfaite. Le sort d'Edward Snowden est l'illustration même de l'insécurité entourant les lanceurs d'alerte. Cet homme qui, en 2013, avait révélé des informations sur les écoutes à grande échelle menées par la *CIA*, a choisi l'exil. Il vit désormais réfugié en Russie pour échapper à la justice américaine qui souhaite le juger pour espionnage. La popularité de héros ordinaires magnifiés par Hollywood, d'Erin Brokovich à Aaron Swartz, ne fait finalement que renforcer la suspicion des puissants sur ces empêcheurs de frauder en rond.

Aujourd'hui, les lanceurs d'alerte bénéficient d'une protection à divers degrés dans une soixantaine de pays. Même s'ils semblent incarner un phénomène relativement récent, ému par la création en 2006 de la plateforme collaborative *Wikileaks* par Julian Assange, la question de leur statut est aussi ancienne que l'apparition de ces « consciences » individuelles et désintéressées, mais engagées dans un combat forcément déséquilibré pour l'intérêt général. Dès 1971, Daniel Ellsberg a fait office de pionnier en livrant au *New York Times* les « *Pentagon Papers* » relatifs à la guerre du Vietnam. En France, le terme de « lanceur d'alerte » s'est

imposé à partir des travaux sociologiques de Francis Chateauraynaud et Didier Torny dès les années 1990 (2). Malgré cette reconnaissance universitaire, le spectre de Vichy a perturbé la réflexion politique sur les conditions de la dénonciation citoyenne. Ces réticences expliquent pourquoi le Parlement ne s'est intéressé au statut des lanceurs qu'à partir de 2007, en protégeant dans le seul secteur privé les salariés dénonçant des pratiques de corruption. D'autres textes se sont ajoutés – notamment au Code du Travail et au Code de l'Environnement – constituant par petites touches un système de garanties qui n'a cependant trouvé sa cohérence qu'à l'automne dernier, lors de l'adoption de la loi *Sapin 2*. Cette dernière aboutit à un point d'équilibre plutôt heureux entre consécration d'un statut général du lanceur et protection des entreprises et des administrations contre la diffamation. Toute personne ayant connaissance d'un délit, d'un crime ou « *de faits présentant des risques ou des préjudices graves pour l'environnement, la santé ou la sécurité publique* », devra d'abord porter ces informations à la connaissance du responsable interne des questions déontologiques. L'éventuelle inaction de l'institution en cause autorisera alors le lanceur d'alerte à se confier à la justice ou à l'autorité administrative sectorielle compétente. C'est en dernier recours seulement que le lanceur d'alerte pourra révéler ses informations aux médias en bénéficiant d'une protection légale. Reste à déterminer si les juges retiendront une interprétation étroite ou extensive de la définition du lanceur... De surcroît, comme aux États-Unis, la défense nationale est exclue des domaines protégés. En favorisant l'étouffement des scandales dans l'œuf et en sanctionnant durement les « faux » lanceurs (de quinze à cinquante mille euros d'amende selon les circonstances), le législateur entend aussi rassurer les entreprises : l'État ne cautionnera pas un *Wikileaks* à la française. toujours.

Pierre NAULENT

(1) Florence HARTMANN, *Lanceurs d'alerte, les mauvaises consciences de nos démocraties*, Don Quichotte, 2014, 336 p.

(2) Leurs réflexions en la matière ont été synthétisées dans un ouvrage *Les Sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Éditions de l'EHESS, 2000, 476 p.

Divorce à l'anglaise

Le Brexit a changé de nature depuis l'élection de Donald Trump. L'enjeu dépasse l'intérêt national britannique pour concerner l'avenir de l'Union européenne dans son ensemble.

Le 8 février la Chambre des Communes a adopté en troisième lecture le projet de loi autorisant le gouvernement à demander le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE). Initialement le programme électoral du parti conservateur lors des élections générales de 2015 prévoyait un référendum avant la fin de 2017. Le Premier Ministre d'alors, David Cameron, ne voulait pas qu'il ait lieu avant l'élection présidentielle américaine. Devant les pressions des milieux financiers et industriels, majoritairement favorables au maintien dans l'UE mais inquiets d'une trop longue période d'incertitude, le premier ministre avait dû accepter d'avancer le calendrier sans imaginer que l'élection américaine puisse en changer le sens. Il bénéficia du soutien affiché du président Obama mais qui se révéla contre-productif. Un an plus tard l'appui ostentatoire du président Trump au Brexit aurait pu avoir un effet rigoureusement opposé.

En effet le Brexit dans la nouvelle configuration mondiale issue de la politique qu'entend suivre la Maison Blanche a changé de sens. Loin d'être une exception « souverainiste », il se présente comme la règle du nouvel ordre international, l'Union européenne comme telle devenant l'exception. Les eurosceptiques conservateurs anglais réagissaient en nationalistes. Les voilà dépossédés de leur cause et transformés en cheval de Troie trumpiste à l'assaut du continent. Ce qui devait être à partir d'avril une négociation technique pendant les deux ans à venir pour reformuler les liens entre l'Union et l'Angleterre comme il en existe par exemple avec la Norvège ou la Suisse, risque ainsi de devenir un véritable bras de fer pour le pouvoir en

Europe. Chacun des vingt-sept pays membres va être mis en demeure de choisir entre Trump et Merkel. Ceci vaudra même de l'électorat allemand le 24 septembre et vraisemblablement, si les choses se clarifient d'ici là, de l'électorat français en avril/mai/juin. La pression américaine s'exerce dès aujourd'hui sur les pays d'Europe centrale et orientale. Ils sont parmi les premiers bénéficiaires directs des transferts budgétaires de l'Union là où le Royaume-Uni est jusqu'à présent l'un des premiers contributeurs nets (y compris avec la remise Thatcher). Ils sont les premières sources d'immigration de travailleurs qualifiés notamment vers la Grande-Bretagne, qui fut l'un des principaux ressorts de la popularité du Brexit. Trump use d'un moyen de pression quasiment imparable : le chantage à l'OTAN. Ces pays n'ont eu de cesse de réclamer une présence militaire américaine au sol garantissant le parapluie nucléaire – déployé dans les bases OTAN, Turquie incluse. Le discours de Trump sur l'OTAN n'a pas d'autre utilité : si vous voulez rester dans l'Union européenne, que celle-ci assure votre défense et paye ce qu'il faut pour cela. Que vont répondre les Baltes, les Polonais, les Roumains ? Quid des Allemands, fils de l'Amérique depuis 1948 et désormais orphelins ? Pour éviter de rester seuls, ces derniers savent qu'ils n'ont que deux voies alternatives : l'entente directe avec Moscou ou le tête-à-tête avec Paris. La division perce déjà au sein des sociaux-démocrates entre le nouveau ministre des affaires étrangères de la coalition, Sigmar Gabriel, ex-bras droit de l'ancien chancelier Gerhard Schröder lié à Gazprom et à Poutine, et le nouveau chef du parti, Martin Schulz, ex-président du parlement européen, rhénan francophile, laissant peut-être Angela Merkel comme toujours en position d'arbitre.

Sur cet arrière-plan, la stratégie à adopter face au Brexit est tout sauf évidente. Le Premier ministre Theresa May, pour restaurer l'unité du

parti conservateur fracturé sur le sujet, veut se croire confortée par le soutien de Trump sans en être la dupe. Ex-ministre de l'Intérieur, elle est peu ouverte à l'international, sauf pour ce qui concerne la City. Ce que perdrait la place de Londres ne serait sans doute pas tant repris par Francfort voire Paris que par New-York. Les Européens, de leur côté, n'ont certes aucune raison *a priori* de faciliter les papiers du divorce aux Anglais sous peine d'en encourager d'autres. L'idée est de faire monter la facture jusqu'à la rendre insupportable. Comme disait le général De Gaulle, « l'Angleterre je la veux nue ». Eh bien elle doit ressortir aussi nue qu'elle y est entrée. La France ne peut que se féliciter de rester la seule puissance nucléaire de l'UE et le seul membre à disposer d'un siège permanent et du droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU. Elle peut comme au temps de la diplomatie gaullienne poursuivre en parallèle un projet de sécurité paneuropéen avec la Russie et une étroite coopération politique et sécuritaire avec l'Allemagne et les pays d'Europe centrale et orientale.

La question reste de savoir si la France a intérêt à rejeter totalement Londres dans les bras de Washington. Comme en 1962, Londres continue du « Polaris » au « Trident » de faire le choix des Américains pour ce qu'ils maintiennent de force de dissuasion – contre la volonté du gouvernement écossais qui veut délocaliser les bases de sous-marins. En échange les militaires britanniques tiennent en Europe les Etats-majors atlantiques pour le compte de leurs homologues étatsuniens. Revendiquer ces postes, les partager, construire une hiérarchie parallèle ? A l'évidence nous ne sommes plus dans l'épure d'un Brexit purement commercial. Le cabinet britannique veut maintenir les liens qui ne dépendent pas directement des institutions de l'Union. La défense pour lui ressort de l'OTAN mais aussi des accords bilatéraux conclus avec la France. Les débats aux Communes ont montré qu'il y avait une inquiétude sur le nucléaire où par définition chacun est seul.

Yves LA MARCK

L'illusion d'une bonne idée

À l'heure où le contrat de confiance entre électeurs et politiques a tendance à s'effriter, des voix s'élèvent pour remettre au goût du jour l'idée du tirage au sort en politique. Mise au point sur une fausse solution à ce qui semble être « une crise de la démocratie ».

On pourrait définir le tirage au sort en politique par le fait de laisser le hasard désigner des citoyens pour occuper une fonction politique pendant une durée déterminée. L'idée qui surgit parfois chez les politiques ou dans les médias est le plus souvent celle d'une assemblée ou d'une partie d'une assemblée tirée au sort. Actuellement, aucun pays dans le monde n'a mis en place ce système stochastique au niveau national. Pour autant, les arguments de ceux qui soutiennent ce procédé sont multiples : meilleure représentativité des nommés par rapport à la diversité de la société française, meilleure parité, « *déprofessionnalisation* » de la politique, égalité complète des chances, plus grande implication des Français dans le domaine politique, etc.

Entendons-nous bien, il est louable que les citoyens s'engagent plus en politique. Cela témoigne d'un intérêt pour la chose publique, pour les problématiques essentielles à la bonne marche d'un pays. Mais le tirage au sort est-il la solution ? Essayer de raviver l'engagement des Français en utilisant le hasard est-il souhaitable ? N'existe-il pas d'autres moyens ?

Vanté par des universitaires tels que Gil Delannoi, chercheur au CEVIPOF, Yves Sistomer, professeur en science-politique à Paris 8 ou Étienne Chouard, professeur en lycée à Marseille et blogueur, le ti-

rage au sort a été mis en place, ces dernières années, pour des missions ponctuelles dans plusieurs États. En Islande, en 2009, alors que le pays est traversé par une crise majeure, mille personnes ont été tirées au sort « *pour dégager les valeurs sur lesquelles devrait se refonder le pays* », comme l'explique Yves Sistomer dans un article sur le site *La Vie des idées* (1). Cinq ans plus tard, l'Irlande a aussi utilisé le tirage au sort pour que soixante-six citoyens irlandais travaillent avec trente-trois hommes politiques sur la question du mariage homosexuel. En France, Arnaud Montebourg, candidat malheureux des primaires dites « *citoyennes* », proposait qu'on tire au sort cent Français pour qu'ils siègent au Sénat et pour « *reconstruire la confiance détruite* ». Quant à Jean-Luc Mélenchon, il a déjà expérimenté cette technique en tirant au sort les deux tiers des participants de sa réunion publique, la convention, qui a eu lieu en octobre dernier.

L'antiquité grecque est l'exemple le plus souvent mis en avant par les défenseurs du tirage au sort. À l'origine, politique et religion étaient intimement liées à Athènes. Le tirage au sort était la traduction de la volonté des dieux. Il ne permettait pas de donner toutes ses chances à un Athénien, mais de laisser les dieux décider des meilleurs citoyens à choisir. Autrement dit, l'homme était exclu de ce procédé qui régénait la chose publique. Sa valeur d'humain était placée en dessous de celle des dieux. En outre, rappelons que seuls 15 % (environ 40 000 voire 45 000) des 300 000 habitants athéniens à cette époque jouissaient d'un statut de citoyen. Étaient exclus les esclaves, les étrangers (barbares) et les femmes. Ainsi, le dispositif de tirage au sort pour les

magistratures, les tribunaux populaires et le conseil (qui préparait les lois votées à l'assemblée) se faisait à une échelle quantitative restreinte. Un exemple dont on ne peut faire l'analogie avec une France aux quarante-cinq millions de potentiels votants, donc de potentiels tirés au sort.

Par ailleurs, on ne saurait nier le problème des compétences des tirés au sort. Comme l'a affirmé justement Jean-Louis Debré au Parisien début janvier, « *la loi est un instrument juridique, qui s'imposera à tous, et requiert de la part de ceux et celles qui en ont la charge la capacité d'appréhender les techniques juridiques* ». En prenant ce risque sans tenir compte des capacités de chacun, la méritocratie, qui consiste à promouvoir les compétences et intelligences, s'effondrerait au profit d'un égalitarisme. Bien sûr, le concept de méritocratie est loin d'être irréprochable, l'égalité réelle des chances n'existe peut-être pas et les fils d'ouvriers ont sociologiquement moins de chances de siéger au Parlement. Mais le tirage au sort ne saurait corriger ces injustices.

D é c i d e r de « *faire de la politique* » est un choix actif, une volonté humaine consciente de porter ses idées sur l'agora et non de les garder pour soi. Être en politique

au niveau national, qui plus est siéger dans une assemblée, suppose un engagement de soi, un changement de vie et des sacrifices que tout le monde n'est pas prêt à faire. Les électeurs valent mieux que d'être artificiellement tirés au sort par un ordinateur, sans tenir compte de leur identité et de leur avis. Le tirage au sort consiste à décider à la place des citoyens, à les rendre passifs, à leur ôter toute démarche personnelle. Il impose des personnalités indifférenciées fondues dans des carcans



socio-économiques et non des porteurs d'idées. Il s'agit d'une marche forcée vers l'engagement politique. Or, tout le monde ne peut (et ne veut) pas faire de la politique, ni juger de lois, surtout de contenus techniques qui requièrent des connaissances particulières. N'omettons pas non plus les refus de siéger qui donneraient lieu à des difficultés de mise en place d'une telle assemblée.

Pour ce qui est de l'argument de la parité, si l'on fait le calcul à l'échelle des Français, un Sénat tiré au sort serait composé de 53% de femmes et 47 % d'hommes, contre 27 % de femmes et 73 % d'hommes actuellement. Corriger le plafond de verre pesant sur les femmes qui veulent s'engager est nécessaire ; exiger la parité parfaite fait au contraire fi des réalités et ne tient pas compte du libre-arbitre des concernées. Le tirage au sort veut représenter la diversité de la société, au détriment des volontés et des mérites. Romain Slitine, consultant en économie sociale et solidaire, conseiller scientifique et maître de conférences à Science-po Paris, propose d'instaurer des quotas représentatifs, ce qui reviendrait à mettre en place une forme de discrimination positive et un schéma communautariste. Être choisi car on rentre dans une case prévue par un quota n'a rien de valorisant. Pareil procédé entraînerait les « *discriminés positifs* » dans un engrenage victimaire qui s'oppose à la logique active d'un engagement politique.

La question de la responsabilité se pose aussi immédiatement. Le tirage au sort implique l'irresponsabilité des tirés au sort puisque c'est le hasard qui les a désignés. Il serait impossible d'exiger qu'ils rendent des comptes aux Français puisqu'ils ne sont pas élus.

Les défenseurs du tirage au sort pourraient alors arguer que les citoyens lambda sont prémunis contre les tentations d'abuser de leur pouvoir. Contrairement aux politiques de carrière, les tirés au sort parmi la population n'ont rien à perdre, ils ne sont pas rodés à l'exercice grisant du pouvoir, celui qui donne envie d'en avoir toujours plus. Ce raisonnement laisse sceptique. Être



Dans la Grèce ancienne, Athéna arbitre le tirage au sort.

un citoyen ordinaire ne garantit pas d'être imperméable aux chants des sirènes, aux pressions des lobbys. Il existe un mythe selon lequel seuls les riches, les élites, les politiques seraient corruptibles car ils ont tout intérêt à maintenir un système à leur avantage. Les citoyens lambda seraient dédouanés d'avance. C'est oublier les innombrables œuvres philosophiques et sociologiques qui rappellent que tout un chacun est sensible au pouvoir qu'on met entre ses mains, peu importe son degré. Plus récemment encore, Dacher Keltner, professeur de psychologie à Berkeley et auteur du livre *The Power Paradox : how we gain and lose power, a mené une enquête intéressante, The cookie monster study* (2), sur le campus de l'université. Il a pu observer les effets du pouvoir octroyé à un étudiant au détriment de deux autres, ses changements de comportement (impulsivité, égocentrisme, baisse d'écoute et d'empathie envers les opinions des autres). Tirer au sort des citoyens ordinaires n'est donc pas une garantie d'intégrité politique.

Plutôt que de transformer des électeurs en numéros certes tous égaux mais sans tenir compte de leurs compétences et de leur volonté, mieux vaut donner des moyens supplémentaires aux Français d'être écoutés. Il serait judicieux pour les politiques de faire une place plus grande aux associations et autres initiatives locales qui œuvrent sur des thématiques particulières (han-

dicap, culture, institutions), ainsi qu'aux mouvements citoyens.

Il conviendrait surtout de remettre au goût du jour la culture référendaire. Les élites politiques mondialisées et déconnectées de ce que Christophe Guilluy appelle *La France périphérique* (3), en usent avec parcimonie car elles craignent les électeurs et des résultats qui contrecarreraient leurs plans préétablis (cf. référendum de 2005 sur la prétendue « *Constitution* » européenne). La vie politique française tourne autour des seules élections alors que, sur bien des sujets (l'organisation des pouvoirs publics, le programme économique, social et environnemental, la ratification des traités), l'opinion des électeurs pourrait être demandée sans crainte que le référendum soit taxé de populisme. Le terme, à la mode pour désigner désormais toute volonté de contact entre un dirigeant et le peuple, conduit à un abandon par ce dernier de la sphère politique. Le référendum embarrasse les dirigeants, les met face à leurs contradictions. C'est aussi pour ça qu'il faut lui redonner ses lettres de noblesse.

Indiana SULLIVAN

(1) Yves Sistomer, *Tirage au sort et démocratie délibérative, une piste pour renouveler la politique au XXI^e siècle ?*, La Vie des idées, 5 juin 2012.

(2) *How power corrupts us*, entretien de Dacher Keltner. <http://www.berkeleywellness.com/healthy-mind/mood/article/how-power-corrupts-us>

Échec aux revanchards

Le Front national a bâti sa propagande xénophobe sur le traumatisme algérien et les porte-paroles de la droite radicale veulent prendre leur revanche sur les nationalistes algériens, par le nettoyage ethnique du territoire français. À la faveur des attentats islamistes, peuvent-ils parvenir à leurs fins ?

Le 7 janvier 1957, le général Massu et ses parachutistes entamaient la bataille d'Alger. Soixante ans plus tard, l'armée française est déployée sur le territoire national et la droite radicale cultive l'analogie. Le 12 septembre 2016, Éric Zemmour déclarait que « nous sommes dans la revanche de la guerre d'Algérie. » Divers extrémistes de moindre envergure cultivent ce thème lancé après 1962 par Dominique Venner et les inventeurs de la Nouvelle droite - mais surtout par l'hebdomadaire *Minute* qui joua un rôle majeur dans la diffusion d'une propagande xénophobe fondée sur le ressentiment des vaincus de l'Algérie française. Le Front national a repris cette campagne contre les immigrés réduits aux Algériens avant de lui donner à la faveur des événements une tournure anti-musulmane. Divers entrepreneurs en guerre civile diffusent les thèmes de la subversion et de la submersion, qui trouvent un large écho dans le public frontiste.

Les revanchards invoquent l'offensive djihadiste, pour l'essentiel arabo-musulmane, et le fait que treize terroristes ayant commis des attentats sur le territoire national entre 2012 et 2016 sont de nationalité ou d'origine algérienne et ont été parfois nourris de sentiments anti-français. Ces vérités ne permettent pas de décrire la situation présente comme une reprise ou une réplique de la guerre d'Algérie, qui fut à la fois une guerre de décolonisation et une guerre civile dans les trois départements algériens comme en métropole. *La nouvelle guerre d'Algérie n'aura pas lieu*, (1) affirment Jérôme Four-

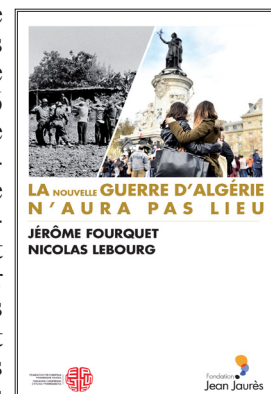
quet, spécialiste des études d'opinion, et Nicolas Lebourg, auteur de plusieurs livres sur les droites extrêmes. Tous deux ne cherchent pas à conjurer le mauvais sort mais à démonter les comparaisons illusoire.

La guerre d'Algérie n'est pas un choc frontal entre les Français colonialistes et les Algériens indépendantistes. Elle se déroule au fil de sanglantes luttes intestines entre le FLN et son rival le MNA, entre une fraction de l'armée et le gouvernement français, entre l'OAS et les partisans français de l'indépendance de l'Algérie, entre les harkis et les combattants du FLN. Entre 1958 et 1962, les affrontements entre Algériens nationalistes se soldent par 4 000 morts et 9 000 blessés sur le territoire métropolitain - par ailleurs frappé par les attentats du FLN qui font 75 morts et 155 blessés parmi les civils, 47 morts et 142 blessés parmi les policiers. Le bilan des attentats commis par l'OAS est lourd : 191 plasticages, 71 morts, 394 blessés en métropole ; entre 9 000 et 12 000 attentats dans les départements algériens, 1 500 tués, 5 000 blessés.

Le terrorisme islamiste est quant à lui responsable de 238 assassinats entre le 7 janvier 2015 et le 26 juillet 2016, selon ses objectifs de domination religieuse mondiale. Cette violence crée un contexte et provoque des effets très différents de ceux engendrés par les luttes de libération nationale. Les attentats ont pour objectif déclaré la guerre civile sur le territoire français, avec la constitution de zones communautaires musulmanes contrôlées par les djihadistes locaux. Après avoir brandi la menace de libanisation puis celle de balkanisation, la droite radicale pointe les « *Molenbeek français* » ; elle demande que l'armée rétablisse l'ordre dans les quartiers difficiles sur le modèle de la bataille d'Alger et qu'on rétablisse les internements administratifs qui avaient frappé des militants du FLN puis des partisans de l'Algérie française. C'est oublier que l'armée n'est pas faite pour remplir les missions de la police et que les souvenirs de la bataille d'Alger sont douloureux pour les militaires français.

C'est oublier aussi que le recours aux internements de suspects, largement pratiqué en Afghanistan et en Irak, n'a pas empêché la radicalisation et l'a parfois favorisée : Abou Bakr al-Baghdadi, calife autoproclamé de Daech, est un ancien détenu du Camp Bucca.

Jérôme Fourquet et Nicolas Lebourg évoquent avec beaucoup de précision la montée des tensions dans la population française à la suite des attentats de 2015 et 2016 et le risque d'un contre-terrorisme que les djihadistes tentent de susciter lorsqu'ils préconisent de tuer des personnes appartenant au Front national. La demande d'autorité s'accroît, en vue de solutions radicales ; 60 % des Français de moins de cinquante ans estiment que le recours à la torture est « justifié » sans que l'on puisse pour autant constater dans l'opinion publique la volonté de passer à l'action violente.



L'idée de la guerre civile saisit à nouveau les esprits mais la guerre civile n'est pas une fatalité contrairement à ce que voudraient nous faire croire quelques boute-feux radiophoniques. Les groupes de l'ultra-droite n'ont pas les moyens de pratiquer le nettoyage ethnique qu'ils souhaitent, et la demande d'autorité s'adresse à l'État dont on reconnaît encore le rôle protecteur alors que la guerre civile est alimentée par les vengeances inter-individuelles. Surtout, de très nombreux Français comprennent qu'il ne faut pas tomber dans le piège tendu par Daech. Résister à la logique de guerre civile, c'est faire échec à l'islamisme radical.

Gardons à l'esprit la citation de Roosevelt, judicieusement mise en exergue du livre : « *La seule chose dont nous devons avoir peur est la peur elle-même...* ».

Bertrand RENOUVIN

(1) Jérôme Fourquet & Nicolas Lebourg, *La nouvelle guerre d'Algérie n'aura pas lieu*, Fondation Jean Jaurès, 2017. Le livre peut être téléchargé sur : www.jean-jaures.org

La langue des médias

Le sujet est vraiment d'actualité. *Le Monde* s'est notamment distingué par une dénonciation véhémement d'informations erronées et même de contre-vérités, dont la nouvelle administration américaine se serait faite la redoutable propagatrice. Mais le danger serait universel, avec la prolifération de sites débordant le périmètre de contrôle des médias traditionnels. C'est à un point tel que notre « *quotidien de référence* » s'est avisé de créer son propre instrument de contrôle, dont la mission est de traquer l'erreur sous toutes ses formes. Le joli nom de *Décodex* lui a été attribué. Mais l'initiative a immédiatement provoqué de vives récriminations, notamment une volée de bois vert de Frédéric Lordon du *Monde diplomatique* : « *Les responsables du désastre qui vient, ce sont eux. Ils avaient pour mission de faire vivre la différence et ils ont organisé le règne du même, l'empire labélisé de l'unique. Maintenant que la forteresse est attaquée par tous les bouts, plutôt que de commencer à réfléchir, ils se sont payés des épagneuls.* » Il est de fait présomptueux de s'attribuer un rôle de super-surveillant qui s'identifie un peu trop au ministère de la Vérité orwellien. Et puis c'est s'exonérer soi-même de toute orientation idéologique, comme si *Le Monde* était indemne de préjugés et de choix discutables. Frédéric Lordon a de bonnes raisons de penser que le *Décodex* a pour mission d'assurer « *le balisage idéologique du champ, le contrôle des accès, la disqualification de toute différence politique* ».

Il n'est pas question de nier le fait d'une « *diffusion virale de fausses informations* » et la nécessité de se doter de moyens de discernement aptes à éclairer le jugement d'une opinion désorientée. Mais avant de faire la leçon, notre système médiatique aurait grand intérêt à s'interroger lui-même sur son propre fonctionnement, ne serait-ce que pour déterminer si le discrédit dont il est l'objet n'est pas dénué de motifs et s'il n'est pas, de son côté, générateur du soupçon complotiste dont l'accablent les réseaux de la « *réinformation* », disqualifiés en « *fachosphère* ». Ainsi que l'écrit Ingrid Riocreux dans une étude très précise de « *la langue des médias* » : « *Le développement d'Internet a, bien sûr, contribué à désamorcer la puissance – involontairement – propagandiste de la parole journalistique. L'information délivrée par le Journaliste n'est qu'une voix dans le concert des millions d'autres sources qu'offrent les blogs et les sites d'informations, français ou étrangers. Mais parce que nous ne savons pas analyser les procédés discursifs des médias de masse, nous accordons une vertu excessive aux sources d'informations alternatives. Elles ne racontent pas forcément autre chose mais elles le racontent autrement ; c'est pourquoi il est tentant de leur faire aveuglément confiance. (...) La manipulation n'est pas absente de ces contre-médias et ses protocoles d'application se révèlent strictement identiques à ceux que nous avons observés : on cache ce qui gêne, on déforme un peu, on simplifie. Finalement, la différence entre les sources d'information et les médias officiels réside essentiellement dans leur orientation idéologique. Le degré zéro de l'information est un pur fantasme : ce serait un discours surgi de nulle part et ne s'adressant à personne.* »

C'est donc l'instrument dans son ensemble qu'il s'agit d'analyser pour comprendre comment il fonctionne. Ingrid Riocreux s'est appliquée à cet exercice à travers une longue enquête qui concerne d'abord la radio et les chaînes d'information continue. Son diagnostic sévère résulte de sa pratique et son jugement de ses propres exigences intellectuelles. Elle n'a pas écrit un pamphlet, en dépit de la vigueur de ses appréciations. Le portrait qu'elle dresse du Journaliste n'est inspiré que par le constat, nullement par l'humeur : « *Le personnage peut bien changer de voix. Il a toujours le même ton, le même accent, il commet toujours les mêmes fautes de français, il emploie toujours les mêmes mots, il construit son discours sur les mêmes sous-entendus ; il n'a pas de visage, pas de vêtements, pas ou peu de personnalité. Il est théoriquement le journaliste parfait, qui s'efface au maximum derrière le message qu'il doit délivrer.* »

Comment caractériser ce message ? L'expression de politiquement correct pourrait lui convenir, à condition de bien la définir : « *Le politiquement correct, c'est l'ensemble des vérités pré-mâchées, assénées comme des évidences, qui soudent une société* ». C'est aussi « *un ensemble de dogmes auxquels on est tenu d'adhérer au risque sinon de nuire à la concorde de façade qui évite la guerre permanente de tous contre tous* ».

Il faudrait entrer dans le détail de l'analyse qui illustre ces assertions. C'est lui qui fait la substance du livre. Mais comment choisir dans les dizaines d'exemples proposés et soigneusement décortiqués ? L'auteur se substitue au journaliste pour accomplir le travail que celui-ci s'est abstenu de faire, à moins qu'il ne révèle simplement une imposture, une fabrication, qui, sur le moment, eut un effet massif de persuasion ou de trouble. Peut-être convient-il plutôt de retenir une remarque importante sur l'absence de défenses immunitaires d'un public que l'on n'a pas formé aux règles de la rhétorique. Tandis que nos amis américains privilégient l'entraînement au débat, notre propre système éducatif ne cherche qu'à déstabiliser l'élève « *dont le sentiment peut être considéré comme inadéquat ou dangereux, afin de l'amener, sinon par la raison, du moins par l'humiliation de la solitude, à s'aligner sur la pensée de la masse* ». On trouvera Ingrid Riocreux très pessimiste. Mais la question n'est pas là. Elle réside dans la validité de sa méthode et de son parcours. A-t-elle réussi à formuler « *une grille d'analyse afin de former les réflexes d'écoute* » ? On peut penser qu'elle a ses propres convictions, qui ne coïncident pas avec la doxa actuelle. Il est difficile, pourtant, de la prendre en défaut en ce qui concerne la langue des médias. Les journalistes du *Monde* estimeront sans doute qu'ils échappent à ce que cette langue a de rudimentaire et de stéréotypé. Mais ils ne s'en tireront pas à si bon compte, car pour se réclamer d'une culture supérieure, ils n'échappent pas à un fonctionnement intellectuel qu'André Perrin a soigneusement repéré et qui est lui aussi dévastateur, aussi pernicieux, et peut-être plus encore, que celui de l'information ordinaire.

Gérard LECLERC

Ingrid Riocreux, **La langue des médias. Destruction du langage et fabrication du consentement**, L'Artilleur.

André Perrin, **Scènes de la vie intellectuelle en France. L'intimidation contre le débat**, L'Artilleur.



À la Bastille !

C'était primitivement l'une des forteresses d'angle intégrées aux fortifications de Paris. Dressée en 1356-58 devant le nouveau faubourg Saint-Antoine sous le nom de Bastide Saint-Antoine, elle s'enrichit de deux puis quatre tours pour prendre sa silhouette définitive à la fin du XIV^e siècle.

Classée château royal comme le Louvre ou Vincennes, elle ne fut jamais résidence du roi, bien qu'elle servît de cadre en 1518 à la réception fastueuse qu'offrit François I^{er} aux ambassadeurs extraordinaires d'Henri VIII d'Angleterre, venus conclure alliance contre l'empereur Maximilien. Solide entrepôt d'armes, elle n'offrit pourtant guère de résistance aux Armagnacs, se plia aux trahisons des guerres de Religion et, si elle eut son heure de gloire, ce fut sous la Fronde, quand la Grande Mademoiselle, cousine du jeune Louis XIV, fit tirer du canon contre les troupes du Grand Condé. À partir de là, dit la chronique, le château ne devait plus servir que de prison d'État.

Il remplissait depuis le XV^e siècle cet office très spécial d'accueillir ceux que le roi incarcérait sans égard à la justice ordinaire. Pour diverses raisons défendables : à commencer par un souci de discrétion dans les affaires régaliennes dont la divulgation eût été funeste - ce qui impliquait moins le châtimement que la mise à l'écart, temporaire, de hauts personnages, ou de plus humbles compromis dans leur sillage dont la couronne ne souhaitait pas publier la cause ou divulguer les actes. Particulièrement quand planaient des soupçons de volonté régicide. D'où le secret qu'observèrent tout au long de son histoire les gouverneurs, lieutenants du roi et majors, officiers, bas-officiers, capitaines des portes, porte-clés (apparus sous Louis XIV), voire les quarante à soixante hommes de la garnison que relaya en 1749

la fameuse Compagnie d'Invalides dont les rondes couvraient les alentours du bâtiment. On s'émerveille de la richesse des documents compulsés par Jean-Christian Petitfils pour cette monographie passionnante et rocambolesque. Et l'on se demande comment - après le sacage des archives en 1789 - tant de détails ont pu parvenir jusqu'à nous. Les gouverneurs successifs de la forteresse, avec leurs caractères divers et leurs ambitions, forment une galerie de portraits d'où se détache l'ancien mousquetaire Bénigne Dauvergne de Saint-Mars, qui ira jusqu'à pimenter sa carrière d'une légende aussi résistante à l'érosion que celle du masque de fer. L'auteur en fait justice avec humour et enchaîne sur une autre galerie, plus pittoresque encore, celle des détenus qu'une administration tatillonne n'a cessé de « *ficher* », alors même qu'il était interdit de prononcer leur nom, et qui forment à eux seuls une société particulière.

On saura par le menu - y compris gastronomique - la formidable différence de traitement entre des misérables, affamés au cachot jusqu'à la démence, et de hauts personnages reçus à la table du gouverneur, logés avec leurs domestiques et dans leurs meubles entre promenades et visites. On suivra enfin les stratégies plus ou moins chanceuses des candidats à l'évasion dont le détail demeure consigné, en se demandant où ces hommes puisaient l'inventivité géniale et l'audace de descendre le long de ces remparts vertigineux jusque dans les douves de la terrible citadelle.

Vu par le prisme de la Bastille, quatre siècles de criminalité dans la société française apparaissent sous l'angle de la répression étatique. C'est là qu'interviennent les « *lettres de cachet* » à la signature du souverain, mais dont les formulaires vierges ou de simples notes ministérielles, anticipaient trop souvent sur le sceau royal. Outre les arrestations voulues du monarque et celles sollicitées de lui par les

familles, il y avait bien des prisonniers dont on ignorait la présence, jusqu'au hasard d'une « *fuite* » ou d'un libelle exfiltré de la forteresse.

Car on écrivait beaucoup à la Bastille. Noble ou homme de lettres, on pouvait même y acheter sa bibliothèque. L'infortuné au cachot griffonnait au charbon d'illisibles requêtes... Sade y écrivit *in extenso* *Les 120 journées de Sodome* sur un rouleau dissimulé que l'on trouva à son départ : il en sortit douze jours avant l'émeute révolutionnaire... C'est d'ailleurs comme prison attitrée des écrivains, libraires et artistes dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que la Bastille acquit son statut symbolique. Mais l'on s'étonne d'apprendre à quel point l'opinion, y compris celle du roi, considérait comme voué à la démolition cet emblème d'un autre temps, dit « *monument de l'arbitraire* » : des plans de monuments de remplacement comprenant une statue du monarque hantaient les tiroirs... Certes, Louis XVI tenait aux lettres de cachet comme à un droit éminent dérivé du sacre et longtemps perçu, dit notre historien, « *comme une justice humaine et bienveillante, de même nature que le droit de grâce, permettant au souverain, père de ses peuples, de régler avec bonté, discrétion et rapidité les cas délicats, et évitant la flétrissure infamante d'un jugement* », mais l'opinion y voyait désormais une source d'injustice profonde et « *la monarchie administrative* » était en passe de « *tuer la monarchie paternelle* »

On connaît la suite. Mais il faut voir enfler les tumultes révolutionnaires d'avril à juillet 89 sous la plume de Jean-Christian Petitfils, pour saisir le curieux composé de calculs, hasards et logique profonde qui créa le fameux événement. Et ce n'est pas la moindre de des leçons de l'historien que la République hésite encore aujourd'hui à choisir ce qu'elle fête le 14 juillet : est-ce la destruction d'une tare d'Ancien Régime ou l'unité nationale restaurée à la Fête de la Fédération ?

Luc de GOUSTINE

Jean-Christian Petitfils, *La Bastille. Mystères et secrets d'une prison d'État*, Tallandier, Essais Historiques, août/2016, 400 pages, prix public : 22,90 €.

Turquie, le 15 février : Lors d'une déclaration à la presse, la princesse **Nilhan Osmanoglu**, descendante du sultan **Abdul Hamid II**, a précisé qu'elle voterait «naturellement oui» et «apporterait son soutien» au Président **Recep Tayip Erdogan** dans sa campagne en faveur du changement de constitution. Certains membres de l'opposition se sont «émus» des déclarations passionnées de la princesse impériale dont la famille a été réhabilitée par le gouvernement actuel.

Népal, les 17-22 février : Début de la première convention du parti monarchiste népalais, le *Rastriya Prajatantra Party*. 3315 délégués ont investi Katmandou sous l'œil de 30 délégations venues de pays étrangers et 300 observateurs internationaux. La quatrième force politique du pays a élu à sa tête l'ancien Vice-Premier ministre **Kamal Thapa** et adopté le principe de soutien à la restauration de la monarchie.

Iran, le 18 février : Le prince **Reza Pahlavi II** a exhorté les États-Unis et Israël, lors d'une interview télévisée, à ne pas tomber dans le piège du conflit militaire avec l'Iran et appelé le président **Donald Trump** à nouer un dialogue direct avec l'opposition dont il est le porte-parole officiel.

Albanie, le 18 février : Les monarchistes du *Partia Lëvizja e Legalitetit*, membre de l'Alliance populaire pour le travail et la dignité, ont pris part à la manifestation anti-gouvernementale qui a réuni plus de 50000 personnes à Tirana. Lors des dernières élections locales de 2015, le *PLL* et le *Levizja per Zhvillim Kombetar* conduit par le prince **Leka II** ont obtenu conjointement 37 municipalités.

Frederic de NATAL



Le site Archives royalistes s'enrichit régulièrement de nouvelles pépites ! Une notice publiée récemment évoque l'histoire du Mouvement Socialiste Monarchiste (M.S.M.). En 1945, cette formation présente des listes de candidats à l'élection de l'Assemblée constituante, contre «le capitalisme libéral qui se joue de nos misères et contre le capitalisme d'État qui est la pire des dictatures». **Retrouvez le dossier complet sur :**
<http://archivesroyalistes.org/Elections-legislatives-de-1945>

Elections à la Constituante (1^{er} Secteur de Paris)

Liste Monarchiste de Réconciliation des Français
(Union Monarchique)

J.-J. ALMIRA
Ecrivain, Conférencier, Directeur de Société, Président-Fondateur du Nouveau Plan Fiscal; Réformé pour blessures de guerre 1914-1918; Croix du Combattant, Socialiste Monarchiste.

Pierre d'ANDRE
Avocat à la Cour, Diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques, Radical Monarchiste.

Maurice BRICAUD
Représentant de Commerce, Vice-Président du Mouvement National-Royaliste Démocratique, Combattant 1939-40, Croix de Guerre pour faits de Résistance (Ordre Général N° 346 du 18 juillet 1945), Prisonnier de Guerre 1940. Démocrate Monarchiste.

Gilbert ROBINEAU
Tourneur-Régleur, Prisonnier de guerre N° 108.238, Stalag XIII-A, Membre Fondateur du Mouvement Socialiste Monarchiste, Syndicaliste Monarchiste.

Emile-Luc de TAXIS
Avocat à la Cour, Président de Section à l'Assistance Judiciaire, Engagé volontaire 1914-1918, Croix du Combattant, Chrétien Monarchiste.

Marc HALLAIRE
Ingénieur agronome, Paysan Monarchiste.

Permanences, les samedis après-midi

Plusieurs membres du Comité directeur de la NAR et de la rédaction de **Royaliste** tiendront une permanence, le samedi après-midi, de 15h00 à 18h00.

Premières réunions les 4 et 18 mars, 38 rue Sibuet, 75012 PARIS

Mercredis de la NAR

À Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (38, rue Sibuet, 75012 Paris) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45. Entrée libre, une participation aux frais de 2 € est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'abonné des mercredis annuelle (12 €) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 7 €).

Mercredis 8 mars :

À 20h00, dîner amical

Mercredi 15 mars :

Jean-Robert Raviot - « Russie : la nouvelle guerre froide »

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action royaliste

Rédaction-administration

Bloc C - B.A.L. 13
36-38, rue Sibuet
75012 Paris

Directeur politique :
Bertrand Renouvin

Directeur politique adjoint :
Christophe Barret

Directeur de la publication :
Yvan Aumont

Rédacteur en chef :
Alain-Paul Nicolas

Com. paritaire :
05 14 - G 84 801
ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement à *Royaliste*

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession :

Date de naissance : Adresse Internet :

souscrit un abonnement de :

(...) trois mois (20 €) - (...) six mois (30 €) - (...) un an (50 €) - (...) un an soutien (120 €)

(...) abonnement annuel en PDF (40 €) - (...) abonnement annuel de soutien en PDF (50 €)

NAR - Bloc C - B.A.L. 13 - 36-38 rue Sibuet - 75012 Paris

Impasses

« souverainistes »

La somme des bavardages médiatiques est aujourd'hui inversement proportionnelle à l'importance des questions politiques. Le ralliement de Yannick Jadot à Benoît Hamon ne mérite pas plus d'attention que la migration de François de Rugy et de François Bayrou vers les zones marécageuses du macronisme.

Ce qui frappe, c'est l'aveuglement volontaire de l'oligarchie politico-médiatique quant à l'événement historique que nous sommes en train de vivre. François Fillon, Benoît Hamon et Emmanuel Macron présentent des réformes qui exigent toutes un gouvernement appuyé sur une majorité parlementaire sans comprendre ou sans avouer qu'elles s'inscrivent dans un cadre européen qui est en voie de destruction. Jean-Claude Juncker a fait preuve de lucidité et de relative franchise lorsqu'il a annoncé qu'il ne solliciterait pas un deuxième mandat à la présidence de la Commission européenne. Le très douteux eurocrate a des « *doutes justifiés* » sur l'unité, la cohérence et la cohésion de l'Union européenne après le *Brexit* et face au nouveau président des États-Unis ! La longue addition de ces doutes permet déjà d'établir avec certitude la fin prochaine de l'Union européenne (1).

Ce pessimisme publiquement exprimé confirme l'ambiance de désillusion ou de franche déroute qui a gagné divers niveaux de la bureaucratie européenne. Nous pourrions nous en réjouir puisque nous avons depuis longtemps contribué à démontrer les vices de la « *construction européenne* » (2). Il faut au contraire exprimer de très vives inquiétudes car dans cette phase d'agonie, qui peut être très longue, nous ne cessons de subir les décisions prises par les organes de l'Union et le carcan de l'euro. Je note à ce propos que Jean-Claude Juncker, aussi désabusé soit-il, fait preuve de sa brutalité coutumière : selon lui, la Grèce, martyrisée par la Commission, la Banque centrale européenne et le FMI, se trouve hors de l'ordre juridique européen et du champ d'application de la Charte des droits fondamentaux... La violence, qu'on appelle pudiquement « *réformes structurelles* », peut donc s'y déchaîner comme jamais. En France, les officines patronales, les chiens de

garde médiatiques et la caste politicienne sont sur la défensive face à la perspective d'une dénonciation des traités européens et utilisent le classique chantage à la catastrophe (3). Ces manœuvres d'intimidation seraient dérisoires si la promesse de dénonciation des traités européens par les candidats réputés « *souverainistes* » était crédible. Or tous se heurtent à des obstacles qui ne sont pas économiques, monétaires et financiers comme on voudrait nous le faire croire. Ils tiennent à leurs capacités stratégiques.



Nicolas Dupont-Aignan ne peut tenir sa promesse parce qu'il ne pourra pas franchir la barre du premier tour.

Jean-Luc Mélenchon, s'il l'emportait par miracle au second tour, se trouverait pris au piège de son premier engagement : convoquer une Assemblée constituante dont il sait par avance qu'elle inventera une VI^{ème} République – curieuse conception de l'initiative populaire – puis démissionner. Comment un président en sursis opérant dans des institutions en voie d'abolition pourrait-il décider la sortie des traités européens ?

Marine Le Pen pourrait entrer à l'Élysée mais il faudrait que le Front national remporte les élections législatives pour qu'elle puisse opérer les ruptures annoncées. Or la candidate qui promet de remettre de l'ordre se heurterait à de sérieux désordres dans la rue qui seraient exploités par les partis oligarchiques soutenus par leurs partenaires étrangers et les puissances financières. Pour gagner cette bataille, il faudrait une candidature de rassemblement alors que le vote en faveur de Marine Le Pen est celui du rejet de la classe politique et de l'angoisse identitaire.

Ces impasses du « *souverainisme* » sont faites pour être surmontées, pendant la campagne, pendant la période des élections ou, plus vraisemblablement, après le mois de juin, dans un paysage politique bouleversé.

Bertrand RENOUVIN

(1) Cf. Coralie Delaume et David Cayla, **La fin de l'Union européenne**, Michalon, 2017 et ma présentation de l'ouvrage dans notre numéro 1113.

(2) Cf. le livre d'Olivier Delorme, **30 bonnes raisons de sortir de l'Europe**, Editions H&O, 2017, dont nous rendrons bientôt compte.

(3) Voir la critique par Jacques Sapir de la note sur l'euro publiée par l'Institut Montaigne : <http://russeurope.hypotheses.org/5736>